



Départ du domicile familial d'un mineur avec accord des parents

Par **f7good**, le **14/03/2008** à **15:13**

Bonjour, voici ma (mes) question :
Un mineur peut - il quitter le domicile de ses parents avec leur accord pour s'installer chez une personne majeure sans passer par l'émancipation ou toute autre démarche juridique ?
Sinon quelle est la solution la plus simple et la plus rapide vu qu'il n'y a pas de contestation ?
Enfin, sera t'il possible au mineur de s'inscrire dans un lycée proche de son nouveau domicile (autre région) ?
Je vous remercie par avance pour votre aide.
FS